REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membre			
Afférents	En	Qui ont pris	
Au	exercice	part à la	
Conseil		délibération	
Municipal			
15	15	14	

SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE - 2 ANIT 2021 Séance du J

BRIER ARRIVÉ

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 22 juillet 2021

Date de la convocation 15.07.2021

> Date d'affichage 15.07.2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 juillet à 20 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

<u>Présents</u>: M. BEERENS-BETTEX Simon, M CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne,

Excusé:

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M BEERENS-BETTEX Simon Mme BOSSE Stéphanie qui donne pouvoir à M GIRAT Martin Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice M PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M BEERENS-BETTEX Simon M BOUVET Jérémie qui donne pouvoir dès qu'il quitte la séance à M GIRAT Martin Mme LENOIR-DENARIE Karine

A été nommée secrétaire de séance : M GIRAT Martin

Délibération n° 2021.77

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE POUR LE FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC DE L'EGLISE ST-CHRISTOPHE

Mme Lisette CHEVRIER-DELACOSTE, Adjointe en charge du patrimoine et de la culture, explique que l'église de Morillon est un édifice ancien dont les origines remonteraient au XIIe siècle. Elle est constituée d'un clocher porche, d'une nef à deux travées voûtées en berceau, de deux bas-côtés surmontés de voûtes d'arêtes, d'un chœur voûté d'ogives et d'une sacristie. Le clocher porte le millésime 1577. Toutefois, elle est vraisemblablement le résultat de plusieurs campagnes de transformations.

L'église a déjà été confortée par le passé à une problématique de stabilité de sa structure, comme en témoignent les tirants de la voûte de la nef et les reprises en béton armé en partie supérieure des murs. Toutefois, d'importantes fissures affectant la voûte et les pans coupés de l'abside semblent témoigner de désordres structurels toujours actifs.

De plus, les façades et l'intérieur de l'église ont été restaurés dans la seconde partie du XXe siècle. La restauration des enduits au ciment génère aujourd'hui des problématiques de saturation des murs en eau et de désagrégation des mortiers de chaux et des plâtres. Ces dégradations provoquent le décollement des enduits (chute du chemin

de croix) et la dégradation des autels (retable de l'autel de la vierge côté nord). Les décors anciens ont par ailleurs tous été supprimés à l'occasion de ces restaurations, remplacés par les tons jaune pâle actuels.

Enfin, le clocher et les toitures présentent quelques dégradations mineures qu'il conviendra de réparer.

Ne pouvant laisser cet édifice emblématique du territoire se détériorer, la commune souhaite poursuivre les actions débutées en 2013 et faire réaliser un diagnostic technique, sanitaire et patrimonial de l'ensemble du bâtiment en vue de sa restauration.

Après conseil du Pôle culture et patrimoine du Département de la Haute-Savoie, la mairie s'est rapprochée d'un architecte du patrimoine spécialisé pour estimer la nature et l'étendue des prestations à effectuer dans le cadre d'un diagnostic de l'église. Dans ce cadre, les honoraires des intervenants seraient de 16 400,00 € HT, soit 19 680,00 € TTC, telles que détaillées dans la proposition ci-jointe (ANNEXE n°8.1).

Le planning de l'intervention pourrait se faire de la manière suivante :

- septembre : relevés numériques 3D
- octobre : dessin du jeu de plans + analyse historique
- <u>fin octobre : première réunion intermédiaire</u> : présentation des relevés + de l'analyse historique + discussion des problématiques et attentes de la commune et des usagers
- novembre : diagnostic technique, architecte + BE structure
- <u>début décembre : seconde réunion intermédiaire</u> : présentation du diagnostic technique et des propositions d'intervention et de travaux
- décembre : chiffrage des interventions + élaboration du phasage de travaux
- <u>fin janvier 2022 : présentation finale</u> : remise du document comprenant la synthèse des travaux, le chiffrage et les propositions de phasage.

Sur cette base, il est proposé de solliciter le soutien financier du Conseil départemental dans le cadre du Plan Patrimoine 2020 au titre des aides à la restauration du patrimoine bâti non protégé.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Autofinancement à la charge de la Commune (60 %)		9 840,00 € HT
Contribution financière du Conseil départemental (40%)		6 560,00 € HT
	TOTAL	16 400,00 € HT

Aussi,

Vu l'avis de la commission « Environnement-cadre de vie-patrimoine-culture » qui a débattu sur ce dossier,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la réalisation d'un diagnostic technique, sanitaire et patrimonial pour l'église Saint-Christophe
- **SOLLICITE** la participation financière du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre des aides du Plan Patrimoine 2020, selon un niveau à définir conjointement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document ou toute convention relative à ce dossier et à faire toute diligence nécessaire pour le voir avancer ;

- **DIT** que les crédits pour la part autofinancée par la Commune de la prestation de diagnostic sont inscrits au budget municipal.

VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

1 3 AOUT 2021

Transmise en Sous-Préfecture le :